

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	29	29

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 décembre 2010**

N° 2010- 68

Date de la convocation
08/12/2010

Date d'affichage
08/12/2010

OBJET DE LA DELIBERATION

**MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CENTRE DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT. TARIFICATION DE LA JOURNEE ET DES REPAS
POUR LES FORMATIONS D'ANIMATEURS**

Le 16 décembre 2010 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire.

Mmes DETERM Dominique, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, ROLLET Marie France,
MM. BISSON Dominique, FAUCONNET Gérard, FENAT Denis, PIERRON Jacques,
adjoints.

Mmes CORREIA Véronique, GABREL Corinne, GERARDIN Agnès, LEFORT Claudine,
MILLOT Bernadette, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.

M. ANTUNES José, BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CARRASCO Guy, CHOUARD
Jean Michel, JOSEPH Denis, LHENRY Hervé, PERNET Pierre, PEROT Jean-Claude,
SARTELET Alain, SMITH William

Excusés :

Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL Corinne
Mme DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse qui donne pouvoir à M. FENAT Denis

Secrétaire de séance : Mme MILLOT Bernadette

Mme DETERM expose que par délibération 2010-10 du 6 février dernier, nous avons fixé la tarification de la mise à disposition des salles communales.

Montants de location à la journée de la salle commune du CLSH :

- Fagniérots sans chauffage : 111 €
- Fagniérots avec chauffage : 129 €
- Extérieurs sans chauffage : 171 €
- Extérieurs avec chauffage : 191 €

Nous avons été sollicités par un organisme de formation d'animateurs avec lequel nous coopérons régulièrement au bénéfice de notre propre personnel.

S'agissant d'un bâtiment dédié à la prise en charge de l'enfance, il vous est proposé d'attribuer une dérogation financière pour les mises à disposition de formation d'animateurs, soit 20 € la journée, avec ou sans chauffage.

Le repas servi par nos soins serait facturé 7 €

Avis favorable de la commission des finances.

Adopté à la majorité avec 3 voix contre.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 17 décembre 2010

Après dépôt en Préfecture

Le Maire,

Le

et publication du

A. BIAUX